

## Titre

Mardi 16 mars 2021

**[TABLE RONDE] Comment les 115/SIAO peuvent-ils prendre en charge tous les publics ?**

*Age, genre, statut administratif, comportement, orientation sexuelle, addictions, handicap, etc.*

## Animateur

- **Florent GUEGUEN**, directeur général, Fédération des acteurs de la solidarité

## Les intervenant.es

- **MARTINET William**, Chargé de mission, Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France
- **KETTY Marie-Josée**, Présidente du GAN Participation, Fédération des Acteurs de la Solidarité
- **DUTREY René**, Secrétaire général, Haut Comité Pour le Logement des Personnes Défavorisées
- **KOHLER Raymond**, Directeur Pôle accueils insertions, L'association chrétienne de coordination, d'entraide et de solidarité (ACCES 68)
- **JOSIEN Christophe**, Directeur du SIAO et Veille Sociale, CCAS de Toulouse
- **QUILLET Annabelle**, « Socialogue », CCAS de Toulouse

## Synthèse intervention de William MARTINET

Selon les résultats de l'enquête, il apparaît que chaque acteur a une implication dans le respect du principe d'inconditionnalité :

- les services de l'Etat peuvent donner des consignes directes ou indirectes auprès des associations, avec des interventions favorables afin de faire évoluer des projets associatifs par exemple et des interventions défavorables avec des critères de priorisation excluant certains publics. Les échanges peuvent se faire aussi lors du dialogue de gestion avec une pression budgétaire sur les CHRS qui peut amener les CHRS à restreindre l'accès à l'hébergement aux profils « complexes ».
- A contexte semblable des associations ont des réponses très différentes en matière d'inconditionnalité. Il peut y avoir une analyse des situations très variables d'une structure à une autre et des pratiques mises en place qui peuvent exclure de fait certaines personnes de l'accès à l'hébergement. Le bon fonctionnement de l'équipe est perçu par William Martinet comme un facteur majeur sur les capacités à assumer la mise en œuvre de l'inconditionnalité
- Pour les personnes accompagnées, il y a de réelles difficultés dans la cohabitation dans les centres collectifs, la mixité des publics peut être positive mais parfois difficile à vivre surtout dans les chambres partagées. Ces difficultés peuvent conduire au non recours des personnes à l'hébergement

## Synthèse intervention de Marie-Josée KETTY

Marie-Josée Ketty insiste sur la situation des femmes à la rue qui sont en danger. La vie à la rue est difficile pour tout le monde mais encore plus pour les femmes. Le SIAO doit faire son maximum pour trouver des solutions adaptées aux personnes et notamment aux femmes. Il y a également nécessité à ce que l'hébergement d'urgence ou l'hôtel ne soit pas une réponse pérenne et il est nécessaire de bien orienter vers des dispositifs stables ou des logements pour se reconstruire. Il faut également développer des actions « d'aller-vers » pour orienter et accompagner un maximum de femmes qui sont dans le non-recours et souvent se rendent « invisibles » afin de se protéger.

L'Etat doit donner les moyens nécessaires aux SIAO et aux associations afin de remplir ces objectifs.

### Synthèse intervention de Raymond KOHLER

Raymond Kohler expose les pratiques de son association basée à Mulhouse. Il indique que les centres d'hébergement ont supprimé l'entretien de préadmission en faisant confiance au SIAO et en adaptant les règles de l'établissement. Il s'agit de proposer un accueil plutôt qu'une admission et privilégier la démarche d'accompagnement à toute forme d'amissibilité. Raymond Kohler pointe des consignes de la part de la DDCS de ne pas accueillir les personnes à droits incomplets en CHRS. Il constate également que dans son territoire au marché du logement détendu, le lien entre les logements vacants et les personnes à la rue ne se fait pas, alors même que Mulhouse est un territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Il affirme qu'il faut une volonté politique, absente aujourd'hui. Il identifie également deux freins à la mise en œuvre de l'inconditionnalité : l'accès au droit au séjour et les injonctions à la fluidité

### Synthèse intervention de Christophe JOSIEN et d'Annabelle QUILLET

Christophe Josien expose le renouveau du sens donné à l'inconditionnalité lors de la crise sanitaire, avec un effort financier important de la part de l'Etat qui s'est traduit dans la mobilisation de nuitées hôtelières afin d'héberger le maximum de personnes. Christophe Josien explique également que l'inconditionnalité passe aussi par l'accompagnement global qui repose sur un partenariat avec le secteur de la santé notamment.

Annabelle Quillet présente l'accueil inconditionnel du Point d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) proposé par le SIAO de Haute Garonne. Le fonctionnement du PAIO s'appuie sur un changement des pratiques et du regard des équipes, au-delà des stigmates ou des représentations des personnes sans abris. Ces relations inconditionnelles permettent d'établir des liens forts de confiance, de régler des situations parfois inextricables.

### Synthèse intervention de René DUTREY

René DUTREY rappelle que la valeur de l'inconditionnalité a trouvé sa traduction juridique dans le CASF mais dès la rédaction de cet article des conditions à l'inconditionnalité ont commencé à être posées. La restriction de l'accès aux droits est selon lui la variable d'ajustement de l'offre et génère nécessairement du non-recours et une invisibilisation des besoins qui empêche un bon calibrage des politiques publiques. René Dutrey précise également que le recours DAHO est mis en difficulté par le peu de recours déposés et que le levier sur l'Etat ne se fait pas. Il affirme que la seule politique de l'hébergement ne peut pas résoudre le sujet de l'inconditionnalité et pointe la déconnection entre les loyers et les revenus des ménages, le sous-dimensionnement de la politique d'hébergement des demandeurs d'asile, l'accès au droit au séjour des personnes qui est à intensifier.

### Bibliographie

- Enquête Inconditionnalité, 2019, FAS IdF
- Magazine F sur l'inconditionnalité, 2019, FAS
- Fiche « Inconditionnalité » envoyée à Leilani FARAH, Rapporteuse à l'ONU, 2019, FAS
- Droits et obligations des personnes hébergées, Cadre juridique, enjeux, préconisations et témoignages d'expériences, 2016, FAS
- Rapport « Pour un plan national d'accès au droit et de lutte contre le non recours - Bilan Dalo hébergement 2008/2019 », Décembre 2020, HCLPD